

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

Généralités

1. Les activités de recherche sont perçues par la haute direction comme étant :
 - Très importantes.
 - Importantes.
 - D'importance secondaire par rapport aux autres activités de l'établissement.
 - Sans importance.
2. Les systèmes d'information servant à appuyer les activités de recherche et les activités financières sont-ils intégrés?
 - Complètement intégrés.
 - Partiellement intégrés.
 - Distincts.
3. Est-ce que votre établissement est doté d'un service de vérification interne qui vérifie la conformité des opérations de recherche, c.-à-d., les transactions, les politiques et les procédures de l'établissement, avec les lignes directrices des organismes subventionnaires?
 - Oui.
 - Oui, mais seulement les politiques et les procédures de l'établissement sont vérifiées.
 - Non, l'établissement n'est pas doté d'un service de vérification interne.

Conditions d'admissibilité

4. Le Bureau de la recherche (BR) s'assure-t-il que les demandes envoyées aux organismes répondent à leurs conditions d'admissibilité?
 - Oui, l'admissibilité de tous les candidats est vérifiée.
 - Oui, mais seule l'admissibilité des nouveaux candidats est vérifiée.
 - Non, nous nous en remettons à chacun des Conseils pour vérifier l'admissibilité.

Certification des travaux de recherche pour lesquels on a recours à des animaux et à des humains, et mettant en cause des biorisques ou des substances radioactives

5. À quel moment évalue-t-on la nécessité d'obtenir la certification pour un projet de recherche? Et par qui?
 - Par le candidat, au moment de la demande.
 - Par le BR, pendant l'examen de la demande, avant que celle-ci ne soit envoyée à l'organisme.
 - Par le titulaire d'une subvention pendant le projet de recherche.
 - Autre. Veuillez préciser :
6. L'établissement verse-t-il des fonds pour le compte du chercheur avant que ne soient satisfaites les exigences de certification?
 - Jamais.
 - Toujours.
 - Parfois.
7. Comment le Bureau des finances (BF) est-il avisé que la certification a été accordée?
 - L'avis est automatiquement transmis par le BR.
 - L'avis est transmis par le BR sur demande seulement.
 - Le BF n'est pas avisé.
 - Autre. Veuillez préciser :

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

8. Pendant la durée de la subvention, l'établissement s'assure-t-il que la certification a été accordée et qu'elle est toujours valide?

- ~~Non~~ Oui.
 ~~Oui~~ Non.

Conflits d'intérêts

9. L'établissement a-t-il une politique sur les conflits d'intérêts visant à traiter les cas où le titulaire a un intérêt financier ou personnel dans toute transaction imputable à une subvention des organismes subventionnaires?

- Oui.
 Non.

Quand l'organisme subventionnaire a-t-il été avisé, si un tel cas s'est présenté dans le passé?

- Dès qu'on a constaté l'existence du problème.
 Après un examen par les vérificateurs internes de l'université.
 L'organisme n'a pas été avisé, car le problème a été réglé à l'interne.
 Autre. Veuillez préciser :
 Ne s'applique pas (notre établissement n'a pas eu à faire face à une telle situation).

Changement du statut du titulaire d'une subvention ou d'une bourse

10. Existe-t-il un processus officiel pour signaler en temps opportun tout changement effectué aux attributions (statut) du titulaire?

- Il n'y a pas de processus officiel.
 Le département du chercheur avise le BR et le BF.
 Le Service des ressources humaines avise le BR et le BF dès qu'il y a un changement.
 Autre. Veuillez préciser :

11. Existe-t-il un processus officiel pour vérifier si les titulaires d'une bourse sont toujours admissibles (bourses ES, stagiaires, etc.)?

- Il n'y a pas de processus officiel.
 Le superviseur informe le département des études supérieures et le BF.
 Le Services des ressources humaines informent le département des études supérieures et le BF.
 Autre. Veuillez préciser :

12. Quand ces changements sont-ils portés à l'attention des organismes subventionnaires?

- Sans délai.
 Pendant l'examen annuel demandé par les Conseils.
 Il n'y a pas de processus officiel.

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

Autorisation des dépenses

13. Les dépenses doivent-elles être approuvées avant l'achat des biens ou des services?

- Oui.
 Non.

14. Qui peut engager ou autoriser des dépenses à même un compte de subvention de recherche?

- Le titulaire seulement.
 Le titulaire et toute personne ayant reçu une autorisation écrite du titulaire.
 Autre. Veuillez préciser :

15. Si le titulaire délègue son autorité, où l'autorisation écrite est-elle conservée?

- La liste des délégations d'autorité est conservée par le BF; on l'utilise pour vérifier les autorisations de dépenses.
 Le titulaire ne conserve que la liste des délégations d'autorité.
 Aucun dossier n'est conservé par le titulaire ou par le BF.
 Ne s'applique pas (aucune autorisation n'est déléguée).

16. Les transactions sont-elles **toutes** examinées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux lignes directrices des organismes subventionnaires?

- Oui.
 Non.
 Vérification par échantillonnage lorsque la dépense est de l'ordre de :
 0 \$ à 499 \$.
 500 \$ à 999 \$.
 1 000 \$ à 2 500 \$.
 plus de 2 500 \$.
 Autre. Veuillez préciser :

17. Par qui sont-elles examinées?

- Par le Service de vérification interne.
 Par le titulaire de la subvention.
 Par le BF.
 Par le personnel du département du titulaire.
 Autre. Veuillez préciser :

18. Comment et quand les titulaires d'une subvention reçoivent-ils de l'information ou des attestations de dépenses et d'engagements imputés à leur subvention?

- Électroniquement; l'information est mise à jour fréquemment (chaque semaine ou toutes les deux semaines).
 États financiers mensuels.
 Fréquence plus longue qu'au mois (format électronique ou papier).
 Sur demande seulement.
 Autre. Veuillez préciser :

19. L'information financière donnée aux chercheurs à propos des sommes débitées de leur compte de subvention est :

- Résumée.
 Détaillée par transaction.
 Détaillée par type de dépenses.
 Autre. Veuillez préciser :

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

20. Les titulaires d'une subvention peuvent-ils avoir des avances en espèces?

- Oui, le compte de recherche est débité lorsque les avances en espèces sont remises aux titulaires **et** on s'assure ensuite de la concordance avec les dépenses réelles.
- Oui, mais les dépenses sont imputées au compte de recherche seulement lorsqu'une demande de remboursement correspondante est présentée avec les factures et qu'on a fait concorder les dépenses avec les avances en espèces.
- Jamais, c'est contre la politique de l'université.
- Autre. Veuillez préciser :

Appareillage et matériel

21. Est-ce que la plupart des articles d'appareillage et de matériel achetés ou obtenus grâce aux subventions des Conseils demeurent la propriété de l'établissement?

- Oui.
- Si la réponse est non, qui en devient habituellement propriétaire? Veuillez préciser :

22. L'établissement a-t-il un système d'inventaire qui permet de retracer l'appareillage et le matériel achetés avec les fonds des organismes subventionnaires?

- Oui, et c'est un système central tenu à jour par l'établissement.
- Oui, et c'est un système local tenu à jour par le département du titulaire.
- Non.

23. Si les organismes subventionnaires ont financé l'achat d'appareillage et de matériel ou de véhicules qui ont été plus tard vendus, qu'advient-il des produits de la vente?

- Ils sont versés au compte général de l'établissement.
- Ils sont versés au compte de financement de la recherche de l'établissement.
- Ils sont versés au compte du titulaire qui a acheté l'appareillage et le matériel ou le véhicule à l'origine.
- Ils sont versés au compte du département du titulaire.
- Autre. Veuillez préciser :

24. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les titulaires, l'appareillage et le matériel sont-ils mis à la disposition des autres chercheurs et étudiants?

- Non.
- Oui.

Dans l'affirmative, qui veille à ce que l'appareillage et le matériel soient disponibles?

- C'est la responsabilité du département du titulaire (p. ex., la tenue d'un registre d'utilisation de l'appareillage et du matériel).
- Cette responsabilité incombe aux titulaires.
- Autre. Veuillez préciser :

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

25. Pour ce qui est des subventions d'outils et instruments de recherche du CRSNG, si le titulaire veut acheter un appareil différent de ce qui a été indiqué dans la demande, le BF ou le BR s'assure-t-il qu'une permission écrite a été obtenue du CRSNG avant de procéder à l'achat?

- Ne s'applique pas (l'établissement ne reçoit pas de subventions d'outils et instruments de recherche).
- Oui, toujours.
- Jamais.
- Parfois. Veuillez préciser :

26. Existe-t-il un processus d'acquisition dans votre établissement?

- Oui.
 - Non.
-

Subventions de projets de recherche (questions propres au CRSNG)

27. Pour les **subventions de projets de recherche** (p. ex., les projets stratégiques et les subventions de RDC.), le BF ou le BR a-t-il un rôle à jouer afin de s'assurer que l'approbation du CRSNG est obtenue pour tout écart important par rapport aux objectifs originaux ou au budget initial total de plus de 20 p. 100 ou 10 000 \$ par année ou 20 p. 100 par article par année, selon le montant le plus élevé?

- Ne s'applique pas (l'établissement ne reçoit pas de subventions de projets de recherche).
 - Oui, toujours.
 - Jamais.
 - Parfois. Veuillez préciser :
-

Rémunération

28. Les salaires sont-ils imputés aux comptes des subventions?

- Oui.
- Non.

29. Les formules de salaire sont-elles examinées afin d'établir leur conformité avec les limites salariales des organismes subventionnaires (en argent et en temps)?

- Oui.
- Non.

Par qui sont-elles examinées?

- Le BR.
 - Le Service des ressources humaines.
 - Le BF.
 - Le département du titulaire.
 - Autre. Veuillez préciser :
-

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

Frais de déplacement

30. Des demandes de remboursement sont-elles préparées pour chaque déplacement par chacune des personnes appelées à voyager qui réclament le remboursement de ces frais à même une subvention d'un organisme subventionnaire? *(La demande de remboursement comprend habituellement le but du voyage, les personnes ou les organisations visitées, des documents officiels indiquant la date des événements, p. ex., les conférences et les ateliers, et les reçus originaux.)*

- Oui, une demande de remboursement est préparée pour chaque déplacement et comprend tous les renseignements ci-dessus.
- Oui, mais les renseignements ci-dessus ne sont pas tous inclus.
- Non, les personnes qui voyagent sont remboursées à même la subvention des organismes sur présentation des factures seulement.
- Autre. Veuillez préciser :

31. La personne qui réclame le remboursement des frais de déplacement certifie-t-elle que toutes les dépenses ont été faites aux fins pour lesquelles la subvention a été accordée, et qu'aucuns frais ne sont remboursés par une autre organisation?

- Oui, pour les deux volets de la question.
- Oui, mais uniquement en ce qui concerne la subvention accordée.
- Oui, mais uniquement en ce qui concerne les remboursements par d'autres organisations.
- Non.
- Autre. Veuillez préciser :

32. Les demandes de remboursement de frais de déplacement sont-elles toutes conformes aux politiques et procédures normales de l'établissement?

- Oui, toujours.
- Parfois. Veuillez préciser :
- Jamais. Veuillez préciser :

33. Les demandes de remboursement de frais de déplacement sont-elles contresignées par le directeur du département du titulaire ou le doyen?

- Oui, toujours.
- Oui, parfois.
- Non, personne ne contresigne les demandes de remboursement de frais de déplacement.
- Non, mais elles sont contresignées par :

34. Les agences de voyage peuvent-elles facturer directement à votre établissement les déplacements effectués dans le cadre des travaux de recherche?

- Oui.
- Non.

Dans l'affirmative, comment votre établissement s'assure-t-il qu'une demande de remboursement de frais de déplacement est présentée pour chaque billet facturé directement par l'agence de voyage?

35. Existe-t-il un processus officiel à votre établissement pour le déboursement des fonds dans le compte fond général de recherche* (FGR)?

- Oui.
- Non.

Questionnaire sur la gestion des bourses et subventions des organismes subventionnaires

Nom de l'établissement : _____

Nous attestons que les renseignements fournis dans ce questionnaire sont exacts et qu'ils font état des processus administratifs et financiers qui sont en place au sein de notre établissement.

Nom : _____ Date : _____

Poste : _____

*La Division des finances peut autoriser le transfert de tels fonds au Fonds général de recherche (FGR). Ces comptes spéciaux du CRSNG et du CRSH sont détenus en fiducie par le président de l'établissement dans le but général de rehausser la qualité des recherches en sciences naturelles et en génie ou dans le domaine des sciences sociales et humaines.